

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
du 17 février 2026 à 20 h 30**

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept février à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur COTTEY Gilles, Maire.

Etaient présents : Mme GILLÉ Josiane, Mr VIEULE Jacky
Mmes GIFFARD Véronique, PREVOST Virginie, Mrs BASSOT Christophe, CAHARD Philippe, CORNU Gérard, LANGLOIS Nicolas, LEROUX Clément.

Absent : Mr BOHIC Freddy.

Absente excusée : Mme MÉREL Florence

Date de convocation : 11/02/2026 **Date d'affichage : 12/02/2026**
Nombre de conseillers en exercice : 12 Présents : 10 Votants : 11

Monsieur LANGLOIS Nicolas a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Mme MÉREL Florence a donné procuration à Mme GILLÉ Josiane.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025
2. Vote du compte financier unique (CFU) 2025
3. Affectation du résultat 2025
4. Demande de subvention remplacement du carrelage de la cuisine et de la cantine
5. Demande de subvention cheminement piétonnier
6. SEVEDE : Procès-verbal du Comité Syndical du 17 octobre 2025
7. Défense incendie au Val au Cesne : Convention de mutualisation entre les communes de Croix-Mare, St Martin de l'If et Touffreville-la-Corbeline
8. Demande d'adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) 76
9. Demande de subvention Médi-Caux Bus
10. Devis : Prise en charge du transport pour visite sur Paris Classe CM1-CM2
11. Questions diverses et informations

Approbation du procès-verbal du 16 décembre 2025 (Délibération n°01 2026)

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 a été envoyé par courrier électronique aux Conseillers Municipaux. Sans question ni remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte financier unique (CFU) 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal ne pas pouvoir mettre au vote le CFU 2025 suite à une défaillance matérielle nationale depuis le 5 février 2026 des services des finances publiques. Tout étant bloqué depuis cette date et HELIOS ne fonctionnant pas, il n'a pas pu recevoir les éléments permettant voter le CFU 2025. Bercy indique une réouverture

progressive avant la fin de semaine. Cette question sera donc remise à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

Affectation du résultat 2025

Il en est de même pour l'affectation du résultat 2025. Cette question sera donc remise à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

Demande de subvention remplacement du carrelage de la cuisine et de la cantine (Délibération n°02 2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les carrelages de la cuisine et de la cantine de la salle polyvalente sont à changer, ceux-ci datant de la construction de la salle. Dans la cuisine, la mise aux normes qui s'impose consiste à installer deux siphons, creuser des tranchées pour l'évacuation des eaux et poser un carrelage anti-dérapant. Dans la cantine, il s'agit juste de la pose d'un nouveau carrelage.

Des devis ont été demandés pour la réalisation des travaux ci-dessus :

- L'entreprise ROBERT pour un montant de : 14 989.20 € HT soit 17 987.04 € TTC
- L'entreprise LANDRY pour un montant de : 16 927.00 € HT soit 20 312.40 € TTC

Après avoir pris connaissance des différents devis et les avoir techniquement analysés, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise ROBERT et que le plan de financement soit décomposé de la façon suivante :

Remplacement carrelage cuisine et cantine	HT
Montant estimatif	14 989.20 €
Demande de subvention Etat : 30 % au titre de la DETR 2026 Ordre de priorité 2	4 496.76 €
Demande de subvention auprès du Département 76 : 30 %	4 496.76 €
Total des subventions demandées	8 993.52 €
Reste à charge de la commune	8 993.52 € TTC

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le devis de l'entreprise ROBERT pour un montant de 14 989.20 € HT soit 17 987.04 € TTC,
- d'adopter le plan de financement tel que présenté ci-dessus et charge Monsieur le Maire de demander une subvention auprès de la DETR, du Département 76 et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Demande de subvention cheminement piétonnier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette question sera remise à l'ordre du jour à une prochaine réunion, car il n'a pas encore reçu les devis permettant de débattre sur ces travaux.

SEVEDE : Procès-verbal du Comité Syndical du 17 octobre 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu le procès-verbal du Comité Syndical du 17 octobre 2025 et que celui-ci lui a été transmis comme demandé.

Défense incendie au Val au Cesne : Convention de mutualisation entre les communes de Croix-Mare, St Martin de l'If et Touffreville-la-Corbeline (Délibération n°03 2026)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Croix-Mare l'avait contacté pour une mutualisation de la défense incendie au Val au Cesne entre les communes de Croix-Mare, St Martin de l'If et la commune.

Sur le site du Val au Cesne, le long de la RD5, trois communes ont des logements à protéger, deux à Touffreville-la-Corbeline, quatre à St Martin de l'IF et trois à Croix-Mare.

La commune de Croix-Mare se propose d'être le maître d'œuvre de la défense incendie du secteur par l'implantation d'une réserve de 120 m³ sur la parcelle A716. Cette implantation a été validée par le SDIS et une convention de servitude entre les propriétaires de la parcelle et la commune de Croix-Mare a été signée devant notaire et publiée aux hypothèques pour sécuriser sa pérennité.

Pour cet investissement, la commune de Croix-Mare a obtenu une subvention auprès du département à hauteur de 30% de l'investissement HT et une demande DETR à hauteur de 40% de l'investissement HT.

Sur ce site, les communes pourraient se satisfaire d'une réserve de 60 m³ mais la présence d'une auberge impose une réserve de 120 m³. La différence de coût entre les deux solutions est entièrement prise en charge par Croix-Mare. Seul le coût d'installation de la cuve de 60 m³ et le coût d'installation du compteur eau diminué du taux des subventions seront partagés au prorata du nombre de maisons à protéger. La participation pour chacune des communes sera de 954.66 € par maison. Le calcul de ce montant est mis en annexe, ainsi que la convention. Un titre de participation sera envoyé à chaque commune.

Après débat, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, cette proposition de convention de mutualisation et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant. Cette participation sera inscrite au budget 2026 en investissement dépenses au compte 2041482.

Demande d'adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) 76 (Délibération n° 04 2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier du CAUE 76 le sollicitant pour une adhésion à leur association qui permettrait alors à la commune et ses habitants de bénéficier d'un conseil adapté dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Cette adhésion pour les communes de plus de 750 habitants est de 0,12 € par habitant. Pour la commune, le montant serait de : 847 habitants x 0,12 € soit 101.64 €.

Après débat, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Demande de subvention Médi-Caux Bus (Délibération n°05 2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier de Médi-Caux Bus le sollicitant pour une subvention de soutien à leur dispositif mobile de consultations médicales qui vise à garantir un accès aux soins de proximité, en complémentarité de l'offre existante et en lien étroit avec les acteurs locaux.

Le soutien financier des communes constitue un levier essentiel pour assurer la pérennité et l'adaptation du Médi-Caux Bus aux besoins locaux. Cette subvention forfaitaire de 500 € contribue directement au fonctionnement du dispositif. Pour la commune de Touffreville-la-Corbeline quatre personnes bénéficient de ce service.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de demander si le Médi-Caux Bus pourrait venir sur la commune de Touffreville-la-Corbeline, étant donné que l'éloignement des points de consultation actuels et décide de remettre ce sujet à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

Devis : Prise en charge du transport pour visite sur Paris Classe CM1-CM2 (Délibération n° 06 2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une visite à l'assemblée nationale avec la classe de CM1-CM2 a été demandée auprès de notre député. Cette visite est programmée le vendredi 27 mars 2026. Pour cela, des devis ont été demandés pour le transport auprès de deux entreprises :

- Cars Hangard pour un montant de 1 481.00 € TTC
- Cars Périer pour un montant de 1 741.00 € TTC

Après débat, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, la proposition de l'entreprise des Cars Hangard pour un montant de 1 481.00 € et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces s'y rapportant. Cette somme sera inscrite au budget 2026 au compte 624.

Questions diverses et informations

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des questions.

Monsieur CAHARD Philippe signale que des nids de poule font en formation sur la Route du Val au Cesne en sortie du village. Monsieur le Maire répond qu'il va demander à la Direction des Routes d'intervenir puisqu'en dehors de l'agglomération.

Monsieur BASSOT Christophe demande que le panneau « STOP » à l'intersection de la Route du Mont du Cul avec la rue du Champ d'Oisel soit enlevé étant donné qu'un arrêt au niveau de la bande blanche ne permet pas de voir les véhicules arrivant de la gauche. Monsieur le Maire se rendra sur place pour voir le problème.

La demande est faite par l'ensemble du Conseil Municipal de revoir la signalisation au carrefour dit « des quatre pierres », car il manquerait des panneaux. Proposition est faite de créer, par une signalétique horizontale, sur la Route de la Chaussée un espace partagé entre

voitures, les vélos et les piétons. Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la Direction des Routes sur la faisabilité de cette proposition.

Composition du bureau de vote des élections municipales des 15 et 22 mars 2026 :

Pour le dimanche 15 Mars 2026

8 h – 13 h : Mme GIFFARD, Mrs COTTEY, LANGLOIS, LEROUX

13 h – 18 h : Mmes GILLÉ, MÉREL (à confirmer), PREVOST (à confirmer),
Mrs CORNU, CAHARD, VIEULE

Pour le dimanche 22 Mars 2026

8 h – 13 h : A voir

13 h – 18 h : A voir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Fait et clos en séance les ans, mois et jour qui susdits.

Le Secrétaire de Séance,
Nicolas LANGLOIS



Le Maire,
Gilles COTTEY

